

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 octobre 2017

**N°213/10/2017 : CENTRE D'INTERPRETATION D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
- INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA REGION OCCITANIE 2018-2020**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban a débuté en 2002 l'inventaire raisonné de son patrimoine bâti. La documentation à ce jour collectée est communiquée régulièrement aux services de la Ville (services techniques, urbanisme et habitat), mais est également portée à la connaissance du grand public par le biais du centre du patrimoine (expositions, visites). La Ville souhaite poursuivre à l'aide du Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine, l'inventaire général de son patrimoine.

La Région Occitanie, qui depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, assure la mission d'inventaire général du patrimoine culturel, a la possibilité de confier aux collectivités territoriales qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'inventaire général. Elle souhaite également structurer son intervention autour des notions de développement durable et de la formation.

La Ville de Montauban et la Région Occitanie poursuivant les mêmes objectifs dans le domaine de l'inventaire, de la connaissance, de la diffusion et de la formation, ont formalisé leur partenariat à travers les conventions établies chaque année à partir de 2008, pour définir les conditions techniques et financières des missions. Celles-ci prennent place à l'intérieur de conventions-cadre portant sur trois années d'exercice. Chaque année, une convention annexe précisant le cahier des charges et le financement est signée en sus.

Les actions menées se déclinent en trois volets :

- L'inventaire du patrimoine
- La numérisation et mise aux normes des données recueillies
- La sensibilisation du public et la diffusion

Depuis 2008, ce sont ainsi 727 immeubles et 259 objets qui ont été inventoriés. C'est ainsi qu'ont été réalisés les inventaires des hôtels particuliers, des objets mobiliers des églises et de la sculpture public, en plus de nombreux bâtiments isolés. Ces inventaires ont permis d'organiser des expositions, des visites guidées, des spectacles dans les cours des hôtels particuliers, et aussi la publication en 2015 de l'ouvrage « Hôtels de la noblesse et de la bourgeoisie à Montauban »,

La dernière convention cadre portant sur les années 2015-2017, il convient de renouveler celle-ci par une nouvelle couvrant la période 2018-2020. Cette nouvelle convention-cadre doit permettre d'achever l'inventaire du quartier de Villebourbon, de publier un ouvrage historique sur l'histoire de ce quartier et de travailler à une exposition autour de la crue de 1930 et de la reconstruction du quartier qui s'en est ensuivi. En 2018, le repérage topographique de Villebourbon sera achevé, des études complémentaires sur les thématiques propres au quartier et à son architecture seront menées, ainsi que des opérations en secteur sauvegardé ou en dehors.

Il s'agit à présent de valider la convention-cadre 2018-2020 et le cahier des charges pour 2018, afin de poursuivre ces travaux d'inventaire, de numérisation, de sensibilisation du public et de diffusion.

Le coût total de cette opération est estimé à 35 000 € TTC par an, intégrant les dépenses de personnel en charge de cette mission, et fait l'objet d'une subvention forfaitaire de la Région de 17 500 €.

Vu le projet des conventions-cadre 2018-2020 et financière 2018 jointes à la présente ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Président de la Région Occitanie,
- charger Madame le Maire de solliciter auprès du Conseil Régional d'Occitanie l'attribution de la subvention de fonctionnement prévue dans cette convention au taux le plus élevé que possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2017

De sa publication et/ou notification le :

06 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

